

Année 14

# Tambour battant



## Edito

*Les conseillers municipaux vous souhaitent un agréable printemps ponctué de fêtes conviviales, dans l'espace public comme dans l'espace privé.*

*Ainsi la fête de la musique va faire son retour avec un concert à l'église le 18 juin prochain.*

*Le terrain de loisirs et le stade sont à votre disposition avec des jeux pour enfants et adolescents. Profitez-en et faites-en profiter les enfants tout en respectant les installations*

*Nous commémorons cette semaine la fin de la guerre 1939-1945 : la cérémonie du dimanche 8 mai aura lieu à Marçais à 11h au monument aux morts. Elle se clôturera comme tous les ans par un vin d'honneur à la salle des fêtes. Cette célébration est partagée avec Orcenais où elle aura lieu à 10h. Elle nous concerne tous et chacun y est convié.*



N°58

**AVRIL  
2022**

**MAIRIE**

Téléphone : 02 48 96 12 31

Courriel :  
mairie-marçais@orange.fr

Site : marçais.fr

Informations disponibles aussi  
sur  
CIVOX ou Facebook

Les sites peuvent n'être pas à  
jour : en cas de doute n'hésitez  
pas à téléphoner ou venir.

## Sommaire

**Le budget de la  
commune et le  
CCAS en page 2**

**Les nouvelles  
installations et  
les projets à  
venir en page 3**

**Le calendrier  
des prochains  
mois et  
l'opération « si  
on plantait ? »  
en page 4**

*Grand merci et bravo  
à ceux (celles) qui ont  
réalisé les décorations  
de Pâques !  
...Et honte à ceux qui  
ont cru intelligent de  
les casser*

# CONSEIL MUNICIPAL ET CCAS

## Brèves

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal d'avril a reconduit la quasi totalité des subventions versées annuellement qui privilégient des structures locales engagées dans la précarité et l'aide à la personne. Cette année il a ajouté le CASA (aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens) et LE LOCAL pour soutenir la poursuite de son activité jugée indispensable pour notre commune, n'hésitez pas à pousser la porte du magasin.

La crèche des Gabignons s'est vu allouer une aide annuelle de 6000€.

## Les aides du CCAS

Le CCAS verse

**-une aide à la naissance** de 80€ sous forme d'ouverture de livret au nom de l'enfant.

**-une aide à la pratique d'activité de sport, culture ou loisir** pour les enfants de primaire : 30€ par enfant sur production d'une inscription ou d'une licence sportive.

Pour solliciter cette aide il suffit de s'adresser à la mairie (02 48 96 12 31).

## Les comptes 2021 et le budget 2022

Le Conseil Municipal du 4 avril a été consacré essentiellement au bilan financier de 2021 et aux prévisions pour 2022.

Le compte administratif 2021 s'est soldé par un très bon résultat (97421€) qu'il faut tempérer par un reversement exceptionnel de 26000€ à la commune dû à une modification de financement de la Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche. Cependant les comptes dégagent une marge suffisante pour faire face aux dépenses de voirie qui sont récurrentes et lourdes pour notre commune rurale et permettre des projets pour les années à venir.

Le budget 2022 a intégré le bénéfice d'une nouvelle dotation due à l'entrée de Marçais dans le club des 10000 communes les plus fragiles. Un apport bienvenu alors que nous avons une dépense exceptionnelle à prévoir pour la réfection du pont des Caïres.

Les principaux travaux d'investissement votés au budget sont la réfection de la cour d'école cet été et des travaux de voirie. Sont budgétés aussi : l'achat du silo AXEREAAL par préemption ainsi que des études préalables à l'aménagement de la grand rue.

A l'ordre du jour également

Suite à des demandes et à l'accord des fermiers en place, le Conseil Municipal d'avril a décidé de céder des terres agricoles situées à Ids Saint Roch et Ineuil. Cette vente exceptionnelle est motivée par la localisation des parcelles en dehors de la commune. Un contact sera pris avec le notaire pour élaborer le prix et entamer des négociations.

## Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS a pour objet d'assurer les questions de solidarité dans la commune. Il est composé de 15 administrateurs : 7 élus et 7 habitants actifs de la commune et présidé par la Maire. Il s'est réuni le 14 avril pour voter son budget basé essentiellement sur les 2500€ annuels versés par la commune. Les dépenses sont dédiés aux différentes aides versées (500€ par an en moyenne : voir ci contre) et surtout à la distribution des colis pour les plus de 70 ans soit une cinquantaine de personnes environ.

Au cours de la réunion plusieurs administrateurs ont regretté l'absence de carnet rose dans ce journal : rattrapage ci contre donc! Nos excuses à ceux qui auraient pu être oubliés ! En tout cas tous ces enfants ont incité le Conseil Municipal à planter une vingtaine d'arbres cette année avec l'école : ils seront contemporains de ce rajeunissement de notre commune (voir en page 3).



### Carnet rose

*Les jeunes marçaisiens et marçaisiennes ci-dessous sont nés*

*En Janvier 2022 : Margaux Chevalier*

*En 2021 : Vianney Moreau, Garance Laceux, Willy Georges, Kenzo Rialex*

*En 2020 : Soline Genillier, Guilian Guillemin, Mila Préault, Camille Riquier*

*En 2019 : Lookus Brialix, Camille Auroux, Lorenzo Filograsso*

*En 2018 : Gabin Morand, Abbygail Chareil, Andy Coudrin, Yanis Fallone,*

*En 2017 : Lucy Borderieux -Germont, Eloïse Morand, et des nouveaux arrivants : Augustin Boudon, Dany Da Silva et Maloé Préault*

# DES TRAVAUX ET DES PROJETS



## LE STADE FAIT PEAU NEUVE

Une belle aire de jeux pour les 2-12 ans et des buts multisports sont désormais installés au stade et le contrôle en a été fait. Ils sont à la disposition des familles et amènent des touches de couleur.

Le terrain de boules sera remis en état bientôt et des bancs seront installés pour les adultes pour rendre plus attrayant cet espace de loisirs pour tous.

Les enfants de l'école ont participé à la plantation des arbres qui complète l'aménagement. Pour le Conseil Municipal c'est une manière de célébrer les naissances de ces dernières années à Marçais et de participer à l'action du Pays Berry Saint Amandois « Si on plantait ! ». N'hésitez pas à participer vous aussi (voir article en page 4)

## Les aménagements à venir

### Le bourg : réfection de la Grand Rue et cheminement de l'école au stade

Le Conseil Municipal a engagé les études pour la remise en état des trottoirs, embellissement et le cheminement du bourg de l'église au terrain de loisirs et aux Vaslins. Dans un premier temps une inspection des canalisations d'eau pluviales sera réalisée, puis diverses études. Enfin l'appel d'offre pour les travaux sera lancé en fin d'année pour une réalisation en 2023.

### Les sites du bourg et des écarts

La commune s'inscrit dans un projet de valorisation du bocage et de la nature. Des panneaux, bornes et tables de lecture vont être installés dans le bourg, à Giraudet, aux Bayats et près de l'Arnon et du Trian pour expliquer le patrimoine naturel. Par la même occasion le patrimoine bâti sera mis à l'honneur. Ce projet devrait aboutir également en 2023.

La Communauté de communes poursuit de son côté un projet de signalisation de circuits de randonnée qui complétera le projet précédent : la commune bénéficiera à terme de quatre circuits balisés (deux de 10 à 12km et deux de 4km) pour les randonneurs mais aussi pour les familles et les touristes qui auront à disposition deux aires de pique nique : l'aire naturelle de Giraudet équipée de tables et de panneaux pédagogiques et le terrain de loisirs du stade avec ses jeux pour tous les âges.

## Le projet du silo

L'achat du silo AXEREAL de la route des Guignards a été décidé dans le cadre d'une réflexion du Conseil Municipal sur l'amélioration de notre système de chauffage au bois déchiqueté. Le silo à plaquettes de notre chaufferie est jugé très pratique par les livreurs de la SCIC Bois Energie Bocage qui nous fournit. Mais il est situé dans la cour de l'école ce qui entraîne des contraintes et des risques de dégradations. Pour éviter d'abîmer la cour qui va être refaite mais aussi pour faire des économies, la commune a envisagé d'avoir son propre séchage et stockage du bois déchiqueté. L'utilisation du silo AXEREAL paraît une bonne solution. Les agriculteurs proches de Marçais pourront livrer directement le bois de leurs chantiers de déchiquetage. Une réunion d'information des agriculteurs a été organisée en mars dernier. Par ailleurs Madame Chauveau, sous préfète de Saint Amand a visité le site en compagnie de fonctionnaires de la Direction des Territoires et elle s'est montrée intéressée par cette reconversion potentielle.

## Brèves

### Mise en place de la cantine à un euro :

Les deux communes de Marçais et Orcenais se sont entendues pour faire bénéficier les familles du regroupement pédagogique de l'aide de l'État aux cantines scolaires. Un barème de prix du repas a été mis en place : 1€, 2,50€ ou 3,50€ suivant les moyens de la famille contre 3,40€ pour tous l'an dernier.

### Téléphonie mobile

Des nouvelles encourageantes pour notre commune où les mobiles captent si mal : elle est une des trois du Cher ciblée comme zone à couvrir par les opérateurs pour l'année à venir.

La mairie répond à la consultation en cours pour renforcer et compléter les informations concernant cette mauvaise couverture qui va de « zones blanches » au sud à une très mauvaise réception. Obligation devrait être faite aux opérateurs de corriger ces manques.



## Calendrier

**8 mai à 11h** Cérémonie  
du au Monument au Morts

**12 juin** : passage de la  
Capraisienne , rallye vélo

**18 juin 17h : FÊTE DE LA  
MUSIQUE**

**14 juillet** :  
feu d'artifice à Morlac cette  
année.

**10 septembre**  
Course cycliste annuelle de  
l'ECOM.

## A votre service

### Le Local, horaires:

Lundi, jeudi : 9h/10h  
Mardi : 9h/12h  
Vendredi : 9h/12h et  
14h30/18h30

**Food truck « Eat n Go »** :  
le jeudi soir à partir de  
17h30 place de l'église, il  
propose des cheese burger  
et bagels (10€ la part avec  
frites) A retrouver sur  
Facebook  
Pour réserver : 07 60 71 88  
26.

### OUVERTURE DE LA POSTE :

Du mardi au samedi de  
10h à 12h.

### Ouverture du secrétariat de mairie

Du mardi au vendredi de  
10h à 12h et de 14h à 18h

### Permanences des élus

Samedi de 10 h à 12h

# FÊTE DE LA MUSIQUE

Retour de la fête de la musique en 2022 !

### Au programme à l'église à partir de 17h

Les enfants de l'école de Marçais interpréteront une  
chanson des *Écoles qui chantent*

Défilé traditionnel  
autour de la croix

Concert de **LA BERGÈRE**, musique et chansons trad

Buffet buvette

## Information du Pays Berry Saint Amandois Reconduction de « Si on plantait ? » Opération collective de plantation

Le Syndicat Mixte du Pays Berry St-Amandois, a mis en place, grâce aux fonds attribués par le Conseil Régional du Centre Val de Loire, une opération collective de plantation intitulée « Si on plantait ». Il s'agit de concourir

- à la conservation collective du paysage du Pays
- à compenser la disparition des haies par l'implantation d'essences locales
- à réintroduire ou renouveler les arbres de haute tige dans les haies ou les alignements afin de préserver ces motifs paysagers
- à lutter contre la banalisation des paysages
- à sensibiliser à la plantation de végétaux adaptés au Pays
- à accompagner des exploitants agricoles vers des aménagements paysagers en conjuguant activité économique et préservation du paysage

« Si on Plantait ? » se caractérise par une aide à l'acquisition de plants et à leur mise en place. Elle s'adresse aussi bien aux communes et à leurs groupements qu'aux particuliers. Les projets doivent concerner la plantation :

- de haies champêtres mélangées (création, en continuité ou en prolongement d'un alignement existant avec un linéaire de 50 m minimum de plantation).
- d'alignements linéaires d'arbres, (minimum de 10 arbres plantés)
- de vergers avec un minimum de 15 arbres plantés (dont au moins 20 % devront être choisis parmi les variétés dites anciennes.)
- de haies de taillis bois/énergie (pour les agriculteurs) avec un minimum de 500 m de linéaire planté.

Seuls les végétaux sélectionnés en fonction de leur typicité par rapport aux paysages du Paysx pourront être subventionnés.

### Fonctionnement de l'Opération

Le Pays Berry St-Amandois procède à l'acquisition des plants, puis les rétrocède aux bénéficiaires ultimes, subvention de 50 % déduite.

La prochaine période de plantation est prévue pour l'hiver 2022-2023, si vous souhaitez y participer, contactez le Pays Berry St Amandois : 02 48 96 16 82.

**DÉPÔT des demandes avant le 31 aout 2022. Le dossier est à retirer en mairie.**